

Conseil d'établissement de l'EPS Jorat

Résumé de la séance du 8 septembre 2021

À 18h00 dans le réfectoire du collège du Raffort à Mézières.

Présences /Absences

Pour le ¼ autorités :

- Mme Sandra Favre, Conseil Intercommunal de l'ASIJ
- Mme Sophie Richard Audino, Conseil Intercommunal de l'ASIJ
- M. Christophe Balissat, Comité de Direction de l'ASIJ, Président ad intérim
- *M. Guillaume Blanc, Conseil Intercommunal de l'ASIJ - excusé*

Pour le ¼ professionnels :

- *Mme Delphine Indermühle, enseignante - excusée*
- *M. Julien Bocherens, doyen - excusé*
- M. Gérald Morier-Genoud, Directeur EPS Jorat
- *Membre à désigner, enseignant*

Pour le ¼ parents :

- *Mme Karine Gautschi Hälg - excusée*
- Mme Julie Kay-Lorenz
- *Mme Christine Müller - excusée*
- Mme Yvonne Bianco

Pour le ¼ sociétés :

- Mme Romaine Balthasar, Réseau APERO
- Mme Catherine Ngom-Bru, APE-Jorat
- *M. Bernard Monstein, Conseil de la paroisse du Jorat - excusé*
- M. Jean-Luc Blanc, Fanfare du Jorat

Secrétaire :

- M. Nicolas Deprez

Accueil

Monsieur Balissat, Président ad intérim, souhaite la bienvenue aux participants.

Ordre du jour : il est proposé de repousser à la prochaine séance le point concernant l'élection du Président du CEt au vu de l'absence d'un membre du ¼ autorité ce soir.

Le ¼ autorité étant majoritairement renouvelé, un tour de table de présentation de chacun est ajouté à l'ordre du jour.

Mise en discussion et adoption du résumé de séance du 3 mai 2021

Suite à une demande du $\frac{1}{4}$ parent et la volonté de la majorité des membres présents, un paragraphe concernant le temps de repas à domicile a été ajouté au résumé de la séance.

Le résumé de séance est validé.

$\frac{1}{4}$ professionnels de l'établissement

Monsieur Porchet est depuis cet été à la retraite. La direction de l'EPS lui cherche un successeur.

$\frac{1}{4}$ parents

Durée du mandat du $\frac{1}{4}$ parents :

Le règlement du CEt stipule que la durée du mandat des parents est de trois ans, renouvelable une fois. Le CEt avait décidé de « tuiler » les renouvellements de manière à ne pas remplacer au même moment les membres de chaque $\frac{1}{4}$, en début de législature et ce dans un souci de continuité. Pour cela, il est nécessaire d'avoir en plus des membres du $\frac{1}{4}$ une liste de « viennent ensuite » dont un membre peut remplacer le membre qui quitterait le $\frac{1}{4}$.

Question soulevée : Si un membre est nommé suite à une démission, est-ce que son mandat débute à ce moment pour 3 ans renouvelable 1 fois ? Ou est-il soumis à la même durée que les autres membres du $\frac{1}{4}$? Cette précision n'est pas prévue dans notre règlement. Le $\frac{1}{4}$ parent proposera la manière de procéder qui lui semble la plus adéquate.

Il est relevé que si tous les membres du $\frac{1}{4}$ parent terminaient leur mandat en même temps, ce $\frac{1}{4}$ serait entièrement renouvelé, permettant à d'autres parents de participer au CEt. Les membres sortants souhaitant continuer à s'investir pourraient se représenter à l'élection.

Le règlement stipule qu'en début de législature, les parents sont invités par le $\frac{1}{4}$ parent et informés sur l'existence et les activités du CEt. Une élection pourrait se faire à ce moment, mais si l'on conserve la logique de tuilage, il n'y aurait pas de place à repourvoir. Cette élection permettrait uniquement de créer une liste de viennent ensuite.

La proposition retenue est d'organiser une séance d'information aux parents sur le CEt dans un premier temps, et plus tard en cours de législature, quand des membres vont terminer leur mandat et qu'il n'y a plus de viennent ensuite, organiser une élection. Avec le but d'obtenir suffisamment de candidats pour le renouvellement du $\frac{1}{4}$ pour la législature. Les mandats de Mesdames Gautschi Hälg, Kay-Lorenz et Müller prendront fin en mars 2023, et à la charge du $\frac{1}{4}$ parent de décider si le mandat de Mme Bianco prendra fin au même moment ou en novembre 2025. Et en cas de démission préalable, il faudra activer le processus d'élection car la liste des viennent ensuite actuelle est épuisée.

Rencontre et informations avec les parents, planning et organisation :

La séance d'information aux parents sera organisée par le $\frac{1}{4}$ parent, l'information peut être transmise par la direction de l'EPS et les locaux seront mis à disposition par l'ASIJ.

L'APE Vaud se propose d'aider le $\frac{1}{4}$ parent dans cette communication. Elle est en charge d'un projet nommé « Quarto » qui vise à aider le $\frac{1}{4}$ parent à s'organiser, or notre établissement scolaire fait partie de ceux qui ont été choisis pour ce projet pilote. Un livret explicatif du CEt aux parents a été éditée dans ce cadre. Le CEt du Jorat en a reçu 1200

exemplaires destinés aux parents des élèves des cycles 1 et 2 soit de 1 P à 8 P. Ce document pourrait être distribué par le biais des élèves accompagné de l'invitation à la séance d'information des parents.

Le ¼ parent va organiser cette séance en début d'année civile 2022.

Communication du Président

Pour rappel :

Le CEt est sous l'autorité du Conseil intercommunal de l'ASIJ (financière et organisationnelle), tout en étant entièrement indépendant de ce même conseil.

Les discussions du CEt peuvent déboucher sur des demandes formelles adressées à l'ASIJ et répondre à un besoin. Ou être également un échange d'informations, d'avis, d'opinions, que l'on va entendre en séance et pouvoir reporter dans nos cadres respectifs, mais qui n'ont pas une valeur décisionnelle. Un avis simplement émis lors des discussions ne sera pas « remonté » pour décision concrète.

Il a été décidé qu'en fin des séances du CEt, un moment serait dédié à la rédaction et formulation claire d'éventuelles demandes adressées au comité de direction de l'ASIJ. Ces demandes seront portées au CoDir ASIJ par M. Balissat. Le fait de participer à poser la question en tant que membre du CEt, de répondre à cette question en tant que membre du CoDir ASIJ et d'être également Président du CEt semble peu adéquat à M. Balissat.

Il est important pour les membres que les questions du CEt soient apportées à l'ASIJ et que des réponses claires leur soient données en retour.

Réponse aux questions de la dernière séance

1. Certains élèves du niveau secondaire, domiciliés à Savigny et Forel, scolarisés au Raffort utilisent les petits bus puis les transports publics. Ce cumul de transports a pour conséquence un temps de transport important (presque 1 heure par trajet).
 - Serait-il possible de déposer les élèves à un autre endroit ? Par exemple : au Chalet à Gobet.
 - Un transport avec les bus scolaires uniquement pourrait-il être envisageable ?
- ❖ *Réponse du comité directeur de l'ASIJ :*
 - *Les bus scolaires affrétés par l'ASIJ ne peuvent pas sortir du périmètre de l'ASIJ lors des courses régulières. L'autorisation de transport de scolaire de l'ASIJ délivrée par le canton nous permet de mandater un transporteur, mais uniquement sur le territoire de nos communes. Les véhicules du transporteur sont liés à cette autorisation lors de l'immatriculation.*
 - *Il n'y a par contre pas de restriction à ce qu'un élève utilise son abonnement Mobilis dans les zones financées par l'ASIJ, hors des communes de l'ASIJ.*
 - *Dans la mesure où une ligne de bus publique existe, l'ASIJ ne va pas doubler cette ligne avec des bus scolaires. Cette question s'est posée lors de l'appel d'offre pour les transports scolaires et il a été décidé de ne pas changer ce*

mode de fonctionnement. Le transporteur HelvéCie n'a pas prévu ces transports directs et ne pourrait pas le faire avec la flotte de bus actuelle.

2. Choix des arrêts de bus scolaires :

- Serait-il possible pour les parents d'inclure une 2ème adresse / un 2ème arrêt de bus pour certains élèves ? Autres que les UAPE ou les mamans de jour agréés. Par exemple : pour les gardes partagées, garde par les grands-parents ou par des mamans de jour non-agréés

❖ *Réponse du comité directeur de l'ASIJ :*

- *Un arrêt de bus de base (arrêt de domicile) est pris en compte.*
- *Un ou des autres liés au système de garde du réseau APERO est pris en compte (ces informations sont transmises au transporteur par le réseau).*
- *En cas de demande d'un 3^{ème} arrêt, ce dernier peut être pris en compte aux conditions suivantes :*
 - *Arrêt sur une ligne existante.*
 - *Places inoccupées dans le bus.*
 - *Planning hebdomadaire fixe.*

Cela peut générer quelques inégalités de traitement car on ne rajouterait pas un bus ou une ligne.

- *L'importance du planning fixe hebdomadaire et qui ne varie donc pas d'une semaine à l'autre est soulignée. Les demandes ponctuelles sont refusées car :*
 - *Nécessite de bloquer 2 places pour un même élève dans 2 bus.*
 - *Nécessite un gros travail du transporteur pour programmer le système des présences.*
 - *Allongerait le temps de transport de tous pour des exceptions.*

Communication de l'établissement scolaire

Il a été possible de décaler les horaires des 7 et 8 P de Savigny qui commencent cette année 10 minutes plus tard le matin (7h45 au lieu de 7h35) et 15 min. l'après-midi (13h45 au lieu de 13h30).

Le contrôle des présences dans les bus scolaires est un plus relevé par les enseignants des plus jeunes élèves. Des enseignants ont pu organiser avec HelvéCie des exercices dans les bus et tests des ceintures. Des brochures avec dessins leur ont été remises à cette occasion.

Les retours sur les transports sont très majoritairement positifs et les relations avec le transporteur sont cordiales et efficaces (ex. : proposition d'optimisation des courses auxiliaires et spéciales).

Les enclassements des primaires en 2021-2022 ont été effectués avec la doyenne en prévoyant quelles classes déménageront dans le nouveau collège Gustave Roud l'année prochaine.

Le galetas des combles du collège de Servion a été transformé en salle de rythmique cet été et permet de ne pas mobiliser la salle de gym pour ces cours.

Des camps vont pouvoir être organisés cette année, avec quelques formalités spécifiques au Covid. Les spectacles ont également à nouveau lieu sans trop de restrictions. Les voyages d'études sont également à nouveau admis avec possibilité de voyager à l'étranger si le département donne son feu vert pour la destination. Les transports aériens sont à éviter, au profit d'un moyen de transport plus « durable ».

Les contraintes sanitaires dans les écoles sont partiellement levées.

La création d'un poste d'éducatrice a pour but de faciliter les relations entre l'école et les familles des élèves ayant des soucis, ce qui devrait permettre de trouver des solutions à certains problèmes avant qu'ils ne s'aggravent. Cette personne est dédiée 1 jour par semaine à l'EPS du Jorat.

D'autre part, l'établissement teste une stratégie pour encadrer des élèves du secondaire qui se révèlent ingérables et perturbent l'entier de leur classe et leur éviter des exclusions définitives. Des mesures d'accompagnement spécifiques vont être amenées à ces élèves pour qui les sanctions n'ont pas d'effet. Un maître socio-professionnel a été engagé (80 %), il a pour but d'orienter ces élèves sur leur avenir par le biais de projets professionnels.

Les communes ont dû interdire l'accès aux alentours des entrées des collèges, en application des mesures sanitaires du canton (directive N° 185).

Pedibus pour le collège Gustave Roud

L'organisation d'un pedibus n'est ni du rôle de l'EPS, ni de l'ASIJ.

L'APE pourrait mener à bien ce projet, avec l'aide du BPA. Les communes concernées pourraient être sollicités financièrement pour financer leur programme ou un projet concret.

Ce projet sera présenté par le ¼ parent et discuté lors de la séance aux parents de début 2022.

Tour de table : Transports scolaires

Le nouveau transporteur scolaire amène une évolution qualitative importante par rapport au précédent fournisseur :

- Les chauffeurs sont professionnels, agréables et concentrés.
- Les bus sont neufs et bien équipés.
- Les horaires sont fiables et tenus.

Le bilan est très positif.

Il reste quelques situations qui pourraient être améliorées :

- Le temps de transports porte à porte trop long pour des élèves qui prennent les bus scolaire et les bus de ligne.
- Des pauses de midi très courtes pour certains élèves de primaire.

- Le système de tablettes de contrôle des présences des élèves dans les bus amène des éléments de sécurité indéniables, mais également de la rigidité organisationnelle.

Sujets des prochaines séances

- Retour du groupe « Réflexion sur les horaires scolaires »
- Rôle du CEt et description des groupes de travail existants
- Election à la Présidence du CEt et Vice-présidence.

D'autres idées de sujets peuvent être proposées par mail à Nicolas Depez cd.asij@gmail.com, le plus vite possible de manière à évaluer le besoin d'inviter des éventuels intervenants.

La séance est levée à 20h10